



Le 16 décembre 2020

Communiqué de presse

A partir du 1^{er} janvier 2021, chaque matelas vendu fera l'objet d'une contribution environnementale et les consommateurs pourront se débarrasser gratuitement de leurs anciens matelas en le déposant dans un recyparc

La responsabilité élargie du producteur, abrégée en REP, pour les matelas entre en vigueur le 1^{er} janvier 2021. Cela signifie qu'à compter du 1^{er} janvier 2021, les consommateurs peuvent rapporter gratuitement leurs anciens matelas dans un recyparc et qu'il leur faudra payer une contribution environnementale lors de l'achat d'un nouveau matelas. Cette contribution environnementale sert à couvrir les coûts de collecte, de traitement et de démantèlement des matelas usagés et doit servir aussi à financer la recherche et le développement en matière d'écoconception de nouveaux matelas.

La contribution environnementale

La contribution environnementale que doit payer le consommateur est déterminée en fonction du type et de la taille du matelas (voir tableau ci-après).

Contribution environnementale par type de matelas en 2021

Important : les tarifs sont soumis à une révision annuelle en fonction des besoins et des conditions du marché.

	hors TVA	TVA incluse
Matelas pour bébés*	€ 3,51	€ 4,25
Matelas et surmatelas** ≤ 120 cm	€ 7,02	€ 8,50
Matelas et surmatelas** > 120 cm	€ 14,05	€ 17,00

*Matelas pour bébés : matelas aux dimensions suivantes en centimètres : 60 x 120, 60 x 130, 70 x 140
Remarque : Les matelas de parc et les matelas de berceau sont exemptés, il s'agit de matelas d'une hauteur maximale de ≤ 40 mm et d'une superficie totale de ≤ 80 cm².

**Matelas : Produits destinés au sommeil et au repos, pour un usage par l'homme durant une période prolongée, constitués d'une housse solide, rembourrée de matériaux de base, et pouvant être mis sur une structure de lit existante, ainsi que les surmatelas posés sur un matelas.
Un surmatelas (également appelé matelas de couverture ou matelas supérieur) est un fin matelas (d'une épaisseur maximale de 10 centimètres) placé sur le matelas normal.

Source : Valumat asbl

Les vendeurs ne sont pas tenus de mentionner cette contribution séparément sur la facture ou le ticket de caisse, mais c'est permis. La loi stipule en revanche que le consommateur doit être clairement informé lors de l'achat du matelas du prix total du produit incluant la contribution environnementale. Cela peut se faire par le biais d'autres modes de communication (ex. affiches, étiquettes de prix dans le magasin, mention dans les dépliants publicitaires...).

La collecte et le traitement des matelas usagés

Pour la collecte des matelas usagés, Valumat collabore avec les communes et les intercommunales en charge de la collecte des déchets. Leurs modes de collecte conviennent parfaitement à une collecte écologique des matelas et offrent en outre une garantie de traitement correct et d'un recyclage optimal de votre ancien matelas.



Certains vendeurs de matelas reprennent gratuitement votre ancien matelas quand vous en achetez un nouveau chez eux. Toutefois, s'ils doivent venir retirer des matelas à votre domicile, ils peuvent vous imputer une rétribution pour le service de restitution. Une liste des magasins reprenant les anciens matelas à titre gracieux lors de l'achat d'un nouveau matelas chez eux sera bientôt disponible sur www.valumat.be.

Les vendeurs de matelas sont tenus de faire appel à un collecteur agréé pour l'enlèvement et le transport vers le lieu de traitement des anciens matelas. Cela offre une garantie de recyclage maximal pour un impact environnemental minimal.

Les vendeurs de matelas qui ne collectent pas les anciens matelas sont dans l'obligation légale d'informer leurs clients sur les lieux de collecte pour leurs anciens matelas.

Conseil : Veillez à ce que votre ancien matelas soit bien sec au moment de son enlèvement !

Valumat, l'organisme de gestion

L'organisme de gestion Valumat asbl est une initiative conjointe d'un certain nombre de fabricants de matelas et des fédérations sectorielles Fedustria, Comeos et Navem a été créé pour gérer le dispositif REP. L'introduction d'une REP pour les matelas signifie que tout producteur et importateur de matelas doit assumer le flux de déchets généré par la vente de matelas en Belgique. Ils doivent prendre en charge les frais de collecte et de traitement et atteindre les objectifs définis légalement en matière de collecte et recyclage. Valumat conclut des conventions avec les autorités compétentes pour la mise en œuvre de la REP au nom de ses adhérents. Les producteurs et importateurs adhérant à Valumat doivent régler la contribution environnementale sur la base du nombre de matelas qu'ils mettent en vente sur le marché belge.

Pour plus d'informations sur la responsabilité élargie des producteurs de matelas, consultez donc le site www.valumat.be.

Fin du communiqué de presse

Comeos représente le commerce et les services en Belgique. Nos membres vendent aux entreprises ou directement au consommateur, en magasin ou en ligne. Ils sont actifs dans 18 secteurs comprenant les grands magasins et petits commerces, les chaînes de restaurants et entreprises de restauration. Le secteur du commerce réalise 11 % du PIB et emploie 400.000 personnes, ce qui en fait le principal employeur dans le secteur privé, au contact quotidien de millions de personnes.

① Comeos, Hans Cardyn, tél. 02 788 05 10, gsm 0478 98 06 93, Hans.Cardyn@comeos.be

Fedustria est la fédération belge de l'industrie du textile, du bois et de l'ameublement. Elle représente près de 1.800 entreprises (dont plus de 90 % sont des pme) en Belgique, qui génèrent ensemble quelque 37.000 emplois directs et réalisent un chiffre d'affaires de 9,6 milliards d'euros, dont environ 70 % à l'export. Les entreprises de l'ameublement génèrent un chiffre d'affaires de 2,1 milliards d'euros et emploient 10.200 travailleurs dans 760 entreprises.

① Fedustria, Filip De Jaeger, tél. 02 528 58 61, gsm 0486 89 81 84, filip.dejaeger@fedustria.be

Navem, l'Association nationale des négociants de meubles, compte 230 membres possédant 560 magasins et qui emploient 4.000 personnes. Les piliers fondamentaux sont le conseil, la protection, l'information, l'inspiration et le réseautage.

① Navem, Tom Steenhoudt, tél. 02 478 48 57, gsm 0474 459 853, tom@navem.be